COMMUNE DE MONTREUX

Préavis No 37/2022

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 90'309.10 au maximum, pour le financement des travaux de mise en conformité urgente du palan et de sa structure à la scierie communale des Avants.

Date et lieu proposés pour la séance de commission :

le lundi 31 octobre 2022 à 20 h. 00

à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux

Table des matières

1 Objet du préavis 2
2 Historique 2
3 Développement 3
4 Descriptif des travaux 3
4.1 Généralités 3
4.2 Palan et monorail 3
5 Coûts des travaux 4
6 Planification des travaux 4
7 Conséquences financières 4
8 Développement durable 5
8.1 Social 5
8.2 Économique 5
8.3 Environnemental 5
9 Position de la Municipalité 5
10 Conclusions 6

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

Le présent préavis fait suite à la communication de la Municipalité au Conseil communal du mercredi 18 mai 2022. Il a pour objet l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 90'309.10 au maximum, pour le financement des travaux de mise en conformité urgente du palan et de sa structure à la scierie communale des Avants.

L'ensemble des factures ayant été maintenant reçu, la Municipalité peut donc présenter le préavis visant à régulariser le compte d'attente qui avait été ouvert.

2 Historique

La Commune de Montreux compte une scierie dans son patrimoine immobilier. Ce bâtiment est situé sur le haut de la Commune, dans le village des Avants.

Scierie des Avants avec l'ancien monorail gris qui sort du bâtiment

Depuis 1989, la scierie est équipée d'un palan et d'un monorail permettant de soulever et de déplacer les grumes (troncs) destinées au sciage, de l'extérieur vers l'intérieur. Cet outil a été adapté et renforcé au fil des années.

Lors d'un contrôle de routine de l'ensemble de l'installation, effectué par une entreprise spécialisée, des faiblesses importantes de la structure ont été détectées. Le monorail était sous-dimensionné par rapport aux capacités du palan servant à lever les charges. Ce constat a entraîné la décision de stopper immédiatement les activités de la scierie et de renoncer à honorer certaines commandes.

3 Développement

Comme évoqué ci-dessus, si ces travaux de mise en conformité ont dû être réalisés en urgence, c'est parce que ce palan est nécessaire à l'exploitation de la scierie. La capacité de soulèvement du nouveau palan est adaptée à la manipulation des grumes les plus lourdes (celles en chêne vert) disponibles dans les forêts communales, soit un diamètre de 0.9 mètre par 5.5 mètres de longueur.

La capacité de sciage moyenne de l'installation est d'environ 500 m^3 par année. Elle permet, entre autres, de fournir les constructions communales en matériaux renouvelables.

4 Descriptif des travaux

4.1 Généralités

Pour insérer le nouveau palan et sa structure dans la charpente existante, en passant au travers de la grande porte en place, il a fallu démonter les installations d'aspiration de la sciure, du compresseur, ainsi que diverses machines implantées dans la zone de sciage.

Les réseaux de distribution électrique et d'air comprimé ont dû été partiellement démontés pour être adaptés et remontés.

4.2 Palan et monorail

Afin d'éviter que le nouveau palan ne diminue trop l'espace de travail, en particulier l'accès pour les véhicules déchargeant de la matière première, seuls trois points d'appui ont été installés sur les 26 mètres de longueur du monorail. Une nouvelle semelle de fondation en béton armé a dû être coulée à l'extérieur pour soutenir un poteau. L'appui central est suspendu à un portique, tandis que l'extrémité du monorail, à l'intérieur de la scierie, s'appuie sur le mur en béton armé existant.

Un ingénieur civil a été mandaté pour le contrôle statique des divers points d'appui. La structure supportant le palan a été dimensionnée par le fournisseur du palan, puis validée par l'ingénieur civil.

Test de charge du nouveau palan

Monorail et grumes destinées au sciage

5 Coûts des travaux

Ces montants sont présentés « factures rentrées ».

-	Contrôle inital du palan	CHF	854.55
-	Mandat d'ingénieur civil	CHF	3'815.00
-	Fourniture et pose du palan	CHF	7'000.00
-	Fourniture et pose du monorail et de sa structure portante	CHF	57'000.00
-	Travaux sur le système d'aspiration et dépose-repose machines	CHF	4'662.55
-	Travaux sur le réseau d'air	CHF	1911.70
-	Travaux d'électricité	CHF	4'830.10
-	Travaux de maçonnerie	CHF	9'352.05
-	Travaux sur paratonnerre	CHF	883.15
Coût total TTC		**CHF**	**90'309.10**

6 Planification des travaux

Les travaux de pose ont été exécutés entre le 13 et le 30 juin 2022. Toutes les entreprises ont parfaitement suivi le planning très serré et le sciage a recommencé le 4 juillet 2022.

7 Conséquences financières

Au 31 août 2022, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 7 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 82 millions.

Le financement de ces prestations a fait l'objet de l'ouverture d'un compte d'attente N° 9139.123 « Mise en conformité urgente du palan ».

Le total des dépenses du compte d'attente sera transféré dans le compte de préavis et le compte d'attente sera clôturé.

Il est proposé d'amortir cette dépense de CHF 90'309.10 TTC par le compte de fonctionnement No 325.3313, sur une période de 10 ans au maximum.

8 Développement durable

8.1 Social

Ces travaux ont permis d'augmenter la sécurité des collaborateurs employés à la scierie, qui manipulent régulièrement de lourdes charges.

8.2 Économique

Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres, dans la mesure du possible, des entreprises de la région ont été invitées.

Par ailleurs, ces travaux ont permis de reprendre aussi rapidement que possible l'exploitation de la scierie et d'éviter au maximum de devoir annuler ou refuser des commandes.

8.3 Environnemental

La bonne marche de l'installation de sciage contribue à la valorisation d'une matière première renouvelable et disponible localement. Cette installation participe également à l'entretien de la forêt protectrice des hauts de la commune.

9 Position de la Municipalité

L'exploitation d'une scierie est une partie de la politique communale en matière de valorisation de nos forêts et de la filière du bois local.

Pour des raisons de sécurité et de santé au travail, un palan sûr et fonctionnel est nécessaire pour manipuler les grumes à scier. Ces travaux étaient donc nécessaires et leur urgence évidente. Comme le montant à engager dépassait la limite des CHF 50'000.- octroyée par le Conseil communal à la Municipalité, celle-ci sollicite une régularisation du compte d'attente ouvert à cet effet.

10 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 37/2022 de la Municipalité du 29 septembre 2022 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 90'309.10 au maximum, pour le financement des travaux de mise en conformité urgente du palan et de sa structure à la scierie communale des Avants

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'apurement de CHF 90'309.10 au maximum pour financer les travaux de mise en conformité urgente du palan et de sa structure à la scierie communale des Avants ;
2. de transférer et clôturer le compte d'attente n° 9139.123 « Mise en conformité urgente du palan » ;
3. d'amortir cette dépense par le compte de fonctionnement No 325.3313 sur une période de 10 ans au maximum ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté le 29 septembre 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		La Secrétaire a.i.
O. Gfeller	L.S.	F. Grec

Délégation municipale : M. Caleb Walther, Conseiller municipal